



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 MAI 2023

*Le Conseil Municipal de LE VAL, légalement convoqué le vendredi 19 mai 2023, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, le vendredi 26 mai 2023 à 18 h 30 pour la préséance et à 19 h 06 pour l'ouverture de la séance, sous la présidence de Monsieur Jérémy GIULIANO, Maire.*

*À l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal était ainsi composé :*

**Présents** : MM. Jérémy **GIULIANO** - Alain **ALBERTI** - Colette **ALEXANDRE** - Christian **BENTOUMI** - Jeanne **CAVALLARO** - Gisèle **CONFORTI PERNEY** - Steve **COURDOUAN** - Jean **CULINATI** - Géraldine **DUDON** - Max **FABRE** - Patrick **FALANTIN** - Marie-Sylvie **GROVER** - Julien **LASSAUQUE** - Christian **LEFEVRE** - Michel **MAUREL** - Luc **PERNEY** - Corinne **RINAUDO** - Georges **AYMONIN** - Olivier **BARALE**.

**Représentés** : MM. Anastasia **BRENGUIER** représentée par Luc **PERNEY** - Anaïs **DUFEUX** représentée par Géraldine **DUDON** - Franck **JAMAIN** représenté par Jean **CULINATI** - Colette **LAIRE** représentée par Julien **LASSAUQUE** - Josiane **VILAIN** représentée par Georges **AYMONIN**.

**Absents** : MM. Sophie **ARGOUARC'H** - Laurence **BERLEMONT** - Norbert **GIRAUD**.

**Soit 19 présents, 5 absents ayant donné pouvoir, 3 absents, soit 24 votants.**

**M. le Maire.**- Mesdames et Messieurs, bonsoir à tous. Comme à notre habitude, avant de commencer la séance du Conseil municipal, nous commençons en préliminaire traditionnel la préséance. Je voudrais remercier Var Matin de sa présence ce soir. Pour rappel, au Val, notre particularité est qu'avant de tenir le Conseil municipal, nous faisons une préséance dans laquelle nous abordons l'actualité qui s'est passée depuis la dernière séance du Conseil municipal. Ensuite, se déroule la séance du conseil, avant de terminer avec une post-séance pour répondre aux éventuelles questions des habitants.

Pour commencer cette préséance, je voudrais revenir sur l'élément important de la semaine dernière, concernant la concrétisation des projets. Cela fait toujours plaisir d'en inaugurer un. On parle de projets, on les vit, on les construit, on se casse parfois la tête et, à un moment donné, cela fonctionne. Dans ce cas, il faut le savourer. Je pense à l'inauguration du parking Saint-Benoît, où les habitants sont venus nous accompagner malgré la pluie, prouvant ainsi que les Valois ne sont pas des personnages en sucre, mais bien réels. M. Didier **BRÉMOND**, président de l'Agglomération, maire de Brignoles et premier vice-président du Département, était à nos côtés pour cette inauguration, ainsi que l'ensemble des sous-traitants, à savoir **SNAPSE**, **URBAVAR**, **ID VERDE**, le **SIVU** et, bien entendu, la commune.

Pour ce chantier, je voudrais d'abord remercier Monsieur le Directeur général des services, Madame la Responsable des services techniques, Monsieur l'Adjoint Max **FABRE** et Monsieur Luc **PERNEY** ; élu délégué. Monsieur Steve **COURDOUAN** nous rejoindra par la suite, mais je tiens à dire que les

jachères fleuries [projet dont il a la charge] ont bien été plantées. Elles poussent, et on les voit bien, avec cette météo.

Il s'agit, vous l'avez compris, du réaménagement du parking végétalisé en entrée de village. Le terre-plein ne ressemblait pas à grand-chose depuis plusieurs décennies. Aujourd'hui, c'est propre et joli. Cela fait vraiment plaisir. En premier lieu, l'élagage des arbres a permis de mettre en valeur les deux présents sur le site, qui sont de beaux sujets. Nous avons coupé les arbres qui étaient un peu plus affaiblis et en avons planté de nouveaux, financés par la Région Sud. Nous avons créé des espaces verts, mis en place un système de stabilisation de VRD, ainsi que des bordures en bois de qualité permettant de rendre le paysage attrayant, et imaginé les cheminements qui permettent de relier l'arrêt de bus pour rejoindre le secteur du village et le parking pour que les parents puissent récupérer leurs enfants en sécurité, avec un espace piéton.

Il s'agit d'un projet d'un peu plus de 190 000 €, financé par la commune, l'État, à travers le produit des amendes, et la Région Sud. C'est une belle réalisation, dont nous pouvons être fiers, car cela marque tout de même une belle entrée de village.

Un autre événement concernant la réalisation de projets est la préouverture de l'espace découverte « Patrimoine et terroir gourmand », qui est ouvert au public. Mardi dernier, nous avons reçu les présidents d'associations pour leur présenter le projet, puisqu'ils sont associés à sa réflexion depuis le début. Cet espace est ouvert au public du mardi au samedi inclus. D'ailleurs, je voudrais rendre hommage aux agents de la commune ayant accepté de travailler le samedi, ce qui n'est pas toujours évident. Je tiens donc à les remercier de s'être proposé de revoir un peu leur emploi du temps et d'adapter leur week-end familial afin de permettre ce nouveau service public. Je remercie également Monsieur le DGS qui nous a aidés dans la rédaction. Je nous revois l'été dernier dans cette même salle, en plein mois d'août, en train de plancher sur les textes. Je voudrais remercier la responsable du service Patrimoine et son adjointe, le menuisier, le maçon et l'électricien de la commune qui ont réalisé les travaux en régie, ainsi que Christian BENTOUMI et Julien LASSAUQUE pour la relecture, Jeanne CAVALLARO pour sa participation, le syndicat mixte de la Provence Verte Verdon qui nous a fortement accompagnés et, bien sûr, le bureau qui a réalisé la prestation, Elsa Conseil. C'était parfois un peu houleux, mais aucun projet ne se réalise très simplement. La réalisation est très belle. Cette collaboration nous a amené sur des terrains où nous ne serions peut-être pas allés de nous-mêmes, et c'est vraiment intéressant.

Cette soirée en préambule a donc eu lieu. Je pense qu'il serait également bien de faire une soirée pour le présenter à l'ensemble des commerçants de la commune, aux acteurs du tourisme et aux partenaires qui revendront les produits du terroir, afin de leur montrer cela avant l'inauguration qui se déroulera au mois de juillet, pour l'ouverture de la haute saison estivale départementale et de la commune du Val.

Une autre inauguration arrivera la semaine prochaine, le vendredi 2 juin, à 18 h 30, s'agissant de la rénovation des courts de tennis. Ils ont été intégralement refaits, financés par l'Agglomération, le Département et la commune. Évidemment, l'ensemble de la population valoise sera invité, et l'association du tennis club Valois sera également présent, ce sont les premiers bénéficiaires. Ils sont très heureux d'avoir des courts neufs, et on peut leur rendre hommage, car cette association est très active à l'échelle de la commune.

Parmi les événements récents, le tournoi de football a eu lieu une dizaine de jours en arrière. C'était un gros événement qui a ramené un peu plus de 600 personnes, dont 300 enfants, et cela montre la relance de la dynamique du football sur notre commune. Il faut travailler le partenariat que nous menons avec l'association. Ils ont montré qu'ils pouvaient être dynamiques. Il nous appartient donc de redéfinir les règles et de les accompagner, car je suis vraiment convaincu du dynamisme à apporter.

Cette semaine, nous avons également rencontré les services de l'État, notamment la DDTM, pour le porter à connaissance au sujet des inondations du 4 octobre 2021. Pour le contexte, avant de faire un porter à connaissance, qui est un document officiel que la commune doit prendre en compte dans ses actions pour la gestion de l'aménagement du territoire, l'État attend d'avoir l'élaboration des cartes précises des inondations faisant référence (étude menée par le SMA). Ce travail a été réalisé immédiatement après les inondations. Évidemment, de notre côté, dans le cadre de la révision du PLU, nous avons déjà intégré cette carte, la crue référente étant celle des inondations du 4 octobre. Une première réunion a donc eu lieu, l'Etat affinera le document pour nous le remettre. A ce jour, il n'y a pas de Plan de prévention des risques inondation pour Le Val. L'État ne souhaite pas en faire immédiatement, sachant qu'ils en ont déjà 20 à l'échelle du département et que ce service ne comprend que trois personnes. Je leur ai dit que pour nous, en tant que commune, il est déjà important d'avoir un porter à connaissance, mais qu'il nous faudra tout de même un PPRI par la suite, vu notre vulnérabilité. Je vous proposerai donc ultérieurement de voter une motion demandant l'intégration réelle du risque de la part de l'État, comme nous l'avons annoncé à ses services. Ce dernier réalise le PPRI, et il nous appartient de lui donner nos orientations afin qu'il fasse son travail. Je pense que nous en reparlerons dans les mois à venir, le temps de préparer la motion.

Puisque nous parlons d'inondations, cela nous amène naturellement à l'aménagement du territoire, et nous sommes en pleine révision du Plan local d'urbanisme. Nous avons eu différentes réunions publiques, dont la dernière qui s'est déroulée depuis le débat lié portant sur le projet d'aménagement et de développement durables. Il s'agissait d'un atelier autour de la mobilité, et il s'est très bien déroulé. C'était très positif, et les habitants étaient très contents d'y participer. Quatre ateliers se sont déroulés en parallèle autour de la mobilité, suivis d'une restitution collective. Pour ceux qui ont pu y participer, il était vraiment intéressant de voir la convergence entre les différents habitants, qui ne se connaissaient pas forcément et qui convergeaient vers nos orientations du PADD. Cela montre bien que nous allons dans la bonne direction, et cela nous permet également de sonder les attentes des habitants, ainsi de recalculer le projet à l'échelle de l'aménagement du territoire.

Une prochaine réunion de travail publique sur le PLU se tiendra le 6 juin à 18 h 30 (les formes d'habitat), sachant que cela nous mène habituellement jusqu'aux environs de 21 h30.

*(Échanges hors micro d'un membre du conseil).*

Il est important que la commission PLU travail, lorsque nous aurons des éléments suffisamment structurés, nous ferons une réunion de travail plénière, puisque le Conseil municipal est souverain. Je vous donnerai les dates, sachant que nous avons une activité très intense.

Pour cette prochaine réunion, qui sera un atelier avec les habitants, la thématique retenue concerne la forme d'habitat pour penser Le Val de demain, à savoir la manière d'imaginer l'habitat dans son sens général. Je pense que cet atelier complétera bien la réflexion sur la mobilité.

Ensuite, nous avons eu une restitution du permis de végétaliser, à laquelle l'ensemble du Conseil était invité, avec la remise de l'étude faite par le CAUE. Une présentation sera faite auprès des habitants, après quelques corrections du projet, afin de pouvoir lancer la végétalisation à l'automne, l'objectif étant de végétaliser les rues du centre village cette année, dans un premier temps, avant de s'attaquer aux quartiers alentours par la suite.

S'agissant du Règlement local de publicité, la réunion publique s'est déroulée 10 jours en arrière. La présentation s'est très bien passée, ainsi que celle faite au PPA, avec le Département et les services de l'État. En tout cas, il n'y avait rien de particulier à signaler. Le projet leur semblait très intéressant dans la façon dont nous voulons aborder cette prise de compétence qui arrivera en janvier 2024.

Nous avons également rencontré le service « Eau » de la DDTM, sur la question de la gestion de l'eau, des rivières et des canaux, ainsi que sur la manière d'accompagner la constitution des syndicats autour des canaux. Nous avons déjà fait un appel lors d'une projection cinéma en partenariat avec l'ASPN,

et nous avons fait une belle réunion de travail avec la DDTM pour voir la façon dont on peut accompagner, d'un point de vue réglementaire, les ayants droit en matière d'eau.

Par ailleurs, concernant l'UIISC7, nous étions présents aux journées portes ouvertes lors de l'inauguration, et l'UIISC7 était présent sur la commune du Val lors d'une cérémonie fortement symbolique pour les sapeurs-sauveteurs qui intègrent l'Armée. Cette cérémonie de la présentation au drapeau s'est déroulée sur la place de la Mairie, qui s'est transformée en véritable place d'armes. C'est un moment important, et je suis très fier que la commune du Val puisse jouer ce rôle, avec ce lien « Armée-Nation » qui permet de « faire corps » entre les services assurant notre sécurité et la commune, à savoir la société civile.

La passation de commandement aura lieu le 22 juin, le lendemain de la fête de l'Été, au jardin des Gorguettes, et l'ensemble du Conseil municipal y est invité, en hommage à notre jumelage avec un régiment de l'UIISC7. Le commandement changera, et cette passation, qui est également symbolique, se fera sur la commune du Val.

En ce qui concerne l'état des travaux du quotidien, avec l'alternance de soleil et de pluie, l'herbe pousse dans les prés, mais également sur le bord des chemins et des routes. La campagne de coupe a donc commencé au niveau des services municipaux. Les entreprises en charge de l'entretien des espaces verts dans les lotissements ayant changé, la campagne a un peu tardé, mais elle a démarré cette semaine. La Mairie s'occupe également de la prévention des incendies. Luc a passé l'épareuse sur le chemin de Paracol, ainsi qu'au niveau de la réserve naturelle au domaine de la Pissine, même les élus travaillent !

Dans les travaux à venir, je sais que des réunions ont eu lieu avec les élus en charge du dossier sur la réhabilitation de la voirie des tennis. Cela démarrera au mois de juin ou juillet. Nous avons également vu pour lancer la fin des travaux sur Jean Moulin pour boucher les trous. Nous avons fait une expérimentation qui s'est avérée positive, et nous continuerons donc dans ce sens le temps de pouvoir réhabiliter entièrement.

Une réunion a été faite sur les travaux de la supérette, dont nous avons voté la mise en bail, à l'ancienne Poste, concernant les façades. Nous n'avons pas encore eu le temps de l'aborder avec la commission Urbanisme, mais je voulais, en toute transparence, vous montrer le projet qui nous a été proposé et qui sera réalisé par les services municipaux sur la devanture. Vous savez que nous avons un fort engagement sur la transformation des devantures commerciales. Nous avons fait la boucherie, Le Val Services et, à présent, nous allons nous atteler à la nouvelle supérette située juste à côté de la Mairie. Les couleurs ne sont pas arrêtées, mais je vous demande surtout d'apprécier le style qui sera proposé, et si vous avez des remarques, n'hésitez pas à les faire remonter par la suite.

Les travaux de réfection du foyer sont en cours, notamment avec l'installation de la climatisation. Je voudrais remercier les élus pour leur vigilance quant à l'intégration paysagère et au respect du patrimoine, ce que nous demandons à tous.

Un test est réalisé sur le plancher, et j'y étais encore cet après-midi avec les entreprises qui nous accompagnent. À cause de personnes qui ne veulent pas prendre leurs responsabilités, le fait de poser des sécurités coûte de l'argent public. Nous avons fait une radiographie du plancher, mais elle ne suffit pas pour nous dire s'il est bon, alors que tout le monde nous dit qu'il va très bien. Maintenant, on nous demande de faire des essais techniques en installant des bacs remplis d'eau sur le plancher pour le mettre en eau, faire une montée en charge et mesurer avec des capteurs. À partir de ces essais, ils prouveront que le plancher est bon et, à ce moment-là, nous n'aurons pas à le refaire, comme cela nous a été demandé. Évidemment, nous ferons ce test, car cela nous permet de faire une forte économie derrière, mais cela représente beaucoup de temps perdu sans oublier les dépenses d'études. Tout cela parce que les architectes ne veulent pas prendre leurs responsabilités et signer les papiers. L'eau sera réutilisée ou retournera dans son milieu, je tiens à le préciser.

Je tenais à le dire, car nous en avons parlé avec les maires lors de différentes réunions. Il est fatigant de voir la bonne volonté dans la gestion de l'argent public que l'on y met et, derrière, le prix pour assurer une sécurité quand certains bureaux ne veulent pas prendre leurs responsabilités. Chacun ses responsabilités et chacun son travail !

Par ailleurs, l'étude d'aménagement du square de la médiathèque va démarrer. Nous nous sommes rapprochés du CAUE pour faire l'aménagement paysager. Pour rappel, nous avons une subvention à ce niveau-là.

Les travaux d'assainissement ont bien avancé également, étant sur la dernière phase, ce qui nous permettra d'aménager le parking des grandes aires, puisque les travaux sont en bonne voie. Nous pourrions donc continuer.

D'autre part, nous rencontrerons les équipes pédagogiques pour la création du piétonnier des écoles. Les consultations ont été réalisées, et les entreprises ont répondu. Nous pouvons donc attribuer et avancer. L'idée est de rencontrer rapidement les équipes pédagogiques pour leur proposer le schéma final et, ensuite, de lancer les travaux pour permettre, à la rentrée, une simplification du schéma de déplacement en reliant le centre village avec les deux écoles, ainsi que l'avenue des Droits de l'homme qui est plutôt utilisée par les familles habitant à l'extérieur du centre village et qui pourront également avoir cet accès, comme cela se faisait auparavant. Cela nous permet aussi de régulariser une situation un peu illégale depuis 10 ans du point de vue de la sécurité et du plan Vigipirate [configuration de l'école maternelle située dans l'école élémentaire].

Enfin, s'agissant des activités à venir, ce soir, la soirée Elfica proposée par Les Clés des Chants aura lieu au jardin théâtre. Les portes ouvriront à 19 h, et le concert commencera vers 21 h 15.

Demain, un rendez-vous, ouvert à tout le monde, sera organisé à la Pissine par la Société de chasse pour l'entretien des chemins. Vous pouvez donc venir pour aider à boucher des trous dans les chemins ou à les élargir. Il est bien de pouvoir entretenir ceux qui concernent les propriétés communales et qui permettent un meilleur accès pour tous, puisque tout le monde se promène dans la colline.

Par ailleurs, un travail sera réalisé par les élus pour habiller le dégrilleur sur l'installation de l'assainissement, avec Patrick et Luc. Si vous voulez leur dire bonjour demain matin, je sais qu'ils seront à la Pissine en train de travailler. Ils se sont proposés de construire le petit cabanon qui protégera le dégrilleur pour le système d'assainissement, avec la plantation des bambous dont ils ne s'occupent pas. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à envoyer un message au Conseil. En tout cas, merci pour votre investissement.

Demain matin, nous aurons l'exposition de Provence Violette sur les œuvres enfantines créées par les enfants des écoles du Bicentenaire. Elle sera ouverte du 27 au 29 mai, de 10 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h.

Demain soir, un concert variété jazz sera organisé par Les Clés des Chants, à 19 h, au jardin théâtre.

Dimanche, au jardin théâtre également, le marché des créateurs sera organisé par les Val'Heureuses, qui vendront aussi des produits de buvette, des crêpes et des cupcakes, avec également des animations pour les enfants, de 9 h à 17 h, et la Journée des peintres se tiendra juste à côté, à la place Louis Fournier, organisée par l'ACV. Cet événement était prévu la semaine dernière sur la place Gambetta, mais compte tenu de la météo, ils l'ont reporté à cet endroit.

C'est donc un week-end printanier chargé. Lundi, le repas des Amis de Paracol, avec une paella, se déroulera au jardin théâtre.

Le Val a tout de même beaucoup d'activités, et de nombreuses choses se mettent en place. On peut remercier les associations et l'investissement des élus pour cette belle dynamique.

À présent, je propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal de ce soir, vendredi 26 Mai 2023.

*(Monsieur le Maire procède à l'appel nominal.)*

Le quorum est atteint.

Si tout le monde est d'accord, je propose de désigner Madame Gisèle CONFORTI-PERNEY en tant que secrétaire de séance pour ce soir. Je vous remercie.

## **ADMINISTRATION GENERALE**

### **1 – Délibération n° 2023-033 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2023**

**M. le Maire.**- Si vous n'avez pas de question sur ce procès-verbal qui vous a été envoyé la semaine dernière, je vous propose de le soumettre au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

### **2 – Délibération n° 2023-034 - Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 avril 2023**

**M. le Maire.**- Si vous n'avez pas de remarque sur ce deuxième procès-verbal, je vous propose de le soumettre au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

### **3 – Délibération n° 2023-035 - Approbation de principe du projet du LEAP de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume**

**M. le Maire.**- Récemment, j'ai rencontré le lycée agricole privé, appelé le LEAP de Saint Maximin-La Sainte Baume, dont le directeur est Christian BRAYER. Le lycée vient de fêter ses 70 ans, et certains membres du Conseil étaient présents, puisqu'ils y étaient élèves.

Il s'est rapproché de la commune du Val dans le cadre d'un partenariat, puisqu'il s'apprête à répondre à l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires », lancé par la Banque des Territoires (anciennement Caisse des Dépôts et Consignations). Vu les actions du Val en ce sens, il souhaite donc collaborer avec la commune.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à accompagner les territoires dans la transformation de leurs systèmes de production agricole et alimentaire pour répondre aux enjeux de la transition écologique et énergétique. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs du Projet Alimentaire Territorial (PAT) porté par la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte. Je suis le vice-président en charge de ce projet, et nous sommes vraiment dans ce cadre-là.

La candidature du LEAP porte donc l'ambition de créer un tiers-lieu agricole qui desservira un grand nombre d'acteurs de l'agriculture et de l'alimentation de notre territoire, ainsi qu'une cuisine centrale intercommunale répondant aux enjeux de la loi EGAlim pour répondre aux besoins des cantines scolaires du territoire de la Provence Verte. En effet, une grande partie des maires des différentes communes souhaiteraient transformer leur cantine en régie, comme nous la nôtre. Or cette transformation représente un coût énorme, et il s'agit donc plutôt d'avoir un regroupement intercommunal pour permettre à ces communes souhaitant adhérer d'avoir une régie à l'échelle de l'intercommunalité, associée à une ferme urbaine innovante et une plateforme multimodale pour soutenir le modèle de circuit court.

L'alimentation territoriale est à la fois un levier de développement de l'agriculture locale et une compétence relevant des collectivités territoriales, à savoir les communes, le Département et la Région. Celles-ci sont donc parties-prenantes, et c'est la raison pour laquelle le lycée nous demande de soutenir son projet en votant une motion de soutien de la candidature du LEAP.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote. Géraldine, en tant que membre du conseil d'administration, tu peux rester dans la salle, mais tu ne participes pas au vote.

**Mme DUDON**.- J'ai le pouvoir d'Anaïs.

**M. le Maire**.- Dans ce cas, vous ne votez pas toutes les deux. Puisque tu n'as pas participé au débat ni commenté les éléments, nous pouvons passer au vote.

*(Géraldine DUDON et Anaïs DUFEUX ne prennent pas part au vote.)*

*(Approuvée à l'unanimité.)*

#### **4 – Délibération n° 2023-036 - Cession du bail commercial de la boucherie**

**M. MAUREL**.- Comme vous vous en souvenez, en décembre 2020, nous avons décidé de sauvegarder l'activité de la dernière boucherie de la commune. Ce n'est pas forcément notre vocation, mais la loi nous permet de faire ce genre d'opérations dans le cadre d'une préservation. Nous avons donc racheté le fonds commercial de la boucherie. Nous pouvions le faire en faisant un contrat de sous-location pour une période d'un maximum de deux ans. Ce contrat arrivant à échéance, nous devons rendre le bail à la personne qui exerce physiquement l'activité de boucherie.

Dans le cadre de cette opération, nous allons donc résilier le contrat de sous-location qui nous lie actuellement au bailleur et à la boucherie. La date sera définie ultérieurement, mais cela se fera sans doute au mois de juillet ou, au plus tard, au mois d'août.

L'actuel gérant de la boucherie nous a racheté le fonds au prix que nous l'avions payé, comme cela était convenu d'avance.

Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de l'autoriser à signer la cession du bail commercial à l'exploitant actuel de la boucherie, au prix convenu lors de l'acte initial.

**M. le Maire**.- Merci, Monsieur MAUREL. En réalité, vous nous proposez de voter la réussite d'un projet, puisque l'on clôt le portage réalisé par la commune. Cela a représenté un coût durant les quelques mois de location, le temps de trouver le boucher, puis cela a été l'animation de la commune. C'est un bel exemple de réussite, puisqu'à présent, nous pouvons laisser à l'artisan la pleine main sur son commerce.

**M. CULINATI**.- Le système que nous avons appliqué a certainement sauvé la boucherie du village.

**M. le Maire**.- Je te rejoins. C'est la raison pour laquelle nous avons agi, car nous avons peur de perdre cet élément. D'ailleurs, nous en reparlerons sur d'autres commerces par la suite. Cela ne concernera peut-être pas les activités en cours, mais en tout cas, nous devons être vigilants sur la stratégie du développement commercial dans le centre village pour l'accompagner dans un cercle vertueux.

**M. MAUREL**.- Il faut préciser que, même si le coût est relativement neutre pour la commune, cela représente une prise de risque, et nous n'aurons pas forcément les financements nécessaires à chaque fois.

**M. le Maire**.- Effectivement, mais en tout cas, nous serons vigilants sur la suite.

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## PATRIMOINE

### **5 - Délibération n° 2023-037 - Restauration du Buste Républicain de Marianne 19<sup>ème</sup> siècle**

**Mme CAVALLARO.**- Nous avons pris une délibération pour obtenir une aide de la Région au titre de la restauration du buste républicain de Marianne à hauteur de 80 %.

Le bureau instructeur du dossier demande une nouvelle délibération du Conseil municipal mentionnant les montants hors taxes de la prestation.

Pour rappel, le prestataire est Anaïs LECHAT, de l'ARHEA Studio, au 172, boulevard Chave, à Marseille.

Les travaux comprennent le transport sécurisé pour un montant de 4 260 € HT, soit 5 112 € TTC.

La Région Sud, sous réserve d'acceptation, subventionne le projet pour un montant de 3 408 € HT, soit 4 089 € TTC.

Le reste à la charge de la commune du Val, en autofinancement, s'élève à 852 € HT, soit 1 023 € TTC.

**M. le Maire.**- Ceci est purement administratif.

S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## LOCATION

### **6 – Délibération n° 2023-038 - Règlement des prêts de salle à titre onéreux**

**M. BENTOUMI.**- Monsieur le Maire rappelle que, par la délibération n°2022-55 du 20 mai 2022, le Conseil municipal a autorisé la location à titre onéreux du centre aéré « le Petit Baou » et de la salle du Moulin à huile.

Il propose d'étendre cette possibilité aux équipements suivants :

- Le jardin théâtre ;
- Le jardin des Gorguettes ;
- La bastide de la Pissine ;
- Le Foyer rural.

En effet, sous certaines conditions, les biens communaux peuvent, dans le cadre de la bonne gestion du domaine communal, être mis à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice des activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs, ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences d'ordre public ou privé.

Les redevances d'occupation demandées par la commune permettent de couvrir, même très partiellement, les frais inhérents à l'entretien régulier desdits lieux, pris en charge sur le budget communal.

Les modalités d'utilisation des équipements prêtés doivent être définies afin que les mises à dispositions aux différents usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Vu l'article L.2122-21 du CGCT, aux termes duquel le maire administre les propriétés communales sous le contrôle du conseil municipal ;



Vu l'article L.2144-3 du CGCT précisant que la compétence pour accorder ou refuser la location d'un bien communal relève exclusivement du maire, qui peut également en imposer les horaires d'occupation et refuser une demande d'occupation pour des motifs liés à des risques de troubles à l'ordre public ;

Vu l'article L.2125-1 du Code de la propriété des personnes publiques qui précise que l'occupation du domaine communal se fait en principe à titre onéreux, mais que la gratuité peut toutefois bénéficier aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général ;

Il convient de faciliter le développement des activités associatives ou non, d'apporter une aide efficace et constructive au développement des relations sociales au sein de la commune et d'ouvrir les portes des lieux adaptés et propriétés de la commune, sous conditions.

Les tarifs d'occupation constituant des redevances d'occupation du domaine public, ces dernières sont par conséquent fixées par le Conseil municipal, qui détermine également le règlement d'occupation desdites salles.

L'utilisation des biens communaux reste prioritairement envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général à but non lucratif.

Les tarifs de location à titre onéreux des équipements municipaux sont les suivants :

- le centre aéré « Petit Baou » : 500 € ;
- la salle du moulin à huile n'est plus louée, car elle n'est jamais demandée du fait qu'elle n'a pas de point d'eau ni de sanitaires ;
- le jardin théâtre : 500 €, sachant qu'il nous a souvent été demandé à la location ;
- le jardin des Gorguettes ne sera pas loué, malgré quelques demandes de la part d'administrés ;
- la bastide de la Pissine : 1 500 € ;
- le foyer rural, qui comprendra deux salles : 350 € pour une salle, en haut ou en bas, ou 650 € pour les deux.

Nous précisons que la mise à disposition de ces équipements reste gratuite pour les associations locales à but non lucratif contribuant à l'animation de la vie culturelle et sociale de la commune.

En revanche, avec l'expérience, nous nous sommes aperçus que, parfois, des gens viennent demander une salle pour un anniversaire ou autre et, quand on leur dit le tarif, ne veulent plus la louer, puis ils passent par le biais d'une association, pour lesquelles c'est gratuit. Nous serons donc très vigilants afin de lutter contre cette façon de procéder. Il est normal que ce soit gratuit pour les associations, mais il n'est pas question de pouvoir faire un contournement du règlement pour éviter de payer la location. Ce subterfuge a été utilisé de trop nombreuses fois. Nous sommes bien obligés de faire ainsi, car autrement, nous ne louerions plus aucune salle, alors que le but est tout de même de faire entrer quelque argent dans la commune.

Nous mettons donc à jour la convention de prêt de locaux en conséquence.

Ainsi, Monsieur le Maire, nous devons définir, par arrêté, les modalités pratiques de prêt desdits équipements municipaux.

**M. le Maire.**- Merci. Avez-vous des questions sur l'actualisation des prix de location ?

**M. LEFEVRE.**- D'un point de vue de comptable, si un artisan ou un commerçant loue la salle, il faudrait préciser s'il s'agit de montants hors taxes. Si les tarifs sont TTC, ils récupéreront la TVA et, à l'arrivée, paieront moins cher que le particulier.

**M. BENTOUMI.**- Étant donné qu'un règlement sera établi, je pense que nous donnerons le maximum d'informations.

**M. LEFEVRE.**- Il faut préciser que pour les artisans ou les commerçants, le montant s'entend hors taxes. En effet, contrairement au particulier, lorsqu'une entreprise loue 500 € TTC, au final, elle lui revient à 400 €. Le commerçant paie donc moins cher.

**M. BARALE.**- Le professionnel reverse de la TVA par ailleurs. Le coût est identique. Le prix TTC est ce qu'il est, et je ne vois pas pourquoi on appliquerait 20 % aux professionnels.

**M. LEFEVRE.**- Cela signifie que le particulier paie plus cher que le commerçant.

**M. BARALE.**- Non !

**M. LEFEVRE.**- Bien sûr ! Ne sais-tu pas compter ?

**M. le Maire.**- Attendez ! Dans un débat, chacun parle l'un après l'autre, et on se respecte.

Christian, si tu as terminé, la parole est à Olivier.

**M. BARALE.**- Je suis d'accord sur le fait que le professionnel récupérera la TVA, mais cela relève de sa balance commerciale, puisqu'il en collecte et en reverse. D'ailleurs, tous les artisans ou commerçants ne sont pas forcément assujettis à la TVA. Un prix est un prix. Dans un magasin de bricolage, on ne dit pas au professionnel de payer deux fois plus cher parce qu'il récupère la TVA.

Je ne suis donc pas d'accord avec cela. Il n'y a pas de raison de faire une différence de prix entre les professionnels et les particuliers.

**M. LEFEVRE.**- Monsieur le Maire demandait si nous avons des commentaires à faire. J'interviens, puis je me rallierai à l'avis général.

**M. le Maire.**- Vous vous êtes tous les deux exprimés sur cet aspect, ce qui est intéressant. Qu'en pensent les autres ?

**M. BARALE.**- Monsieur LEFEVRE, cela n'a rien contre vous. C'est une façon de voir les choses.

**M. le Maire.**- D'autres personnes souhaitent-elles intervenir par rapport à cette remarque ?

**M. MAUREL.**- Je ne pense pas que l'on puisse faire une distinction entre le particulier et le professionnel. D'ailleurs, tu as le cas des auto-entrepreneurs qui ne sont pas assujettis à la TVA. Selon moi, dans les textes, ce genre de choses risque de ne pas passer.

Effectivement, je rejoins Monsieur BARALE sur le fait qu'un prix est un prix, qu'il soit pour le particulier ou pour un commerçant.

**M. LEFEVRE.**- Je me rallierai à ce que tout le monde décide. Néanmoins, quand nous en avons parlé, nous avons également évoqué le fait que le commerçant fait des affaires, contrairement au particulier qui organise un anniversaire ou autre. *A priori*, si c'est un commerçant qui se respecte, il fera du bénéfice sur l'opération.

**M. MAUREL.**- Ce sera forcément limité, et il faudra y être vigilant. Nous n'autoriserons ce genre de choses que pour des événements précis ayant un intérêt pour la commune et pour les administrés. Il est évident que nous ne donnerons pas quitus à chaque fois que l'on nous fera une demande.

**M. ALBERTI.**- Je comprends les deux façons de voir les choses, mais j'aurais tendance à opter pour un prix unique. Que l'on récupère la TVA ou non, il me semble qu'un prix doit rester identique pour tout le monde.

**M. LASSAUQUE.**- Je reste également sur l'idée que nous ne pourrions pas différencier le prix pour les commerçants ou pour les particuliers.

En revanche, ce n'est pas exactement ce que Monsieur LEFEVRE disait. Il voulait savoir si le prix serait indiqué hors taxes ou TTC. Dans un souci d'équité, il me semble plus pertinent de préciser qu'il s'agit d'un prix hors taxes, car autrement, Monsieur A qui a une entreprise paiera la location 400 €, et

Monsieur B qui est un particulier la paiera 500 €. À ce moment-là, on introduit une distorsion entre des habitants selon qu'ils ont une entreprise ou non.

Il faut donc indiquer un prix hors taxes identique pour tout le monde.

**M. BARALE**.- Avec ces nouvelles informations, je réfléchissais.

**M. le Maire**.- C'est ce qui est intéressant.

**M. BARALE**.- L'important est que le prix soit identique pour tout le monde. Même si le prix est indiqué hors taxes, le commerçant et le particulier paieront 500 €.

Quant au fait que le commerçant puisse faire une opération là-dessus, il est possible que celle-ci ne lui rapporte pas forcément de l'argent, car il peut s'agir d'une opération de communication. Cela lui rapporte indirectement, mais peut également être bénéfique pour la commune, comme dans le cas d'une exposition à la bastide de la Pissine, par exemple. Cela a donc tout de même son intérêt.

**M. le Maire**.- Le but de la délibération est justement de pouvoir accompagner les entrepreneurs de la commune afin de pouvoir développer leur activité et d'en faire la promotion. Évidemment, il faut le cadrer, afin d'éviter des dérives, car il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'installations à vocations publiques. La priorité est donc donnée aux activités de la commune et aux associations. Ensuite, le temps disponible de ces installations est mis à disposition des particuliers et des entreprises qui peuvent faire leur activité commerciale.

Il faut bien le penser dans ce sens, car nous ne sommes pas une entreprise de location de biens. Il s'agit vraiment de l'intérêt public en premier, puis les plages disponibles sont allouées aux activités et, dans ce cas, la commune tisse un réel partenariat, puisque les prix sont tout de même assez intéressants par rapport à ce qui peut se faire dans le privé. Cela permet d'apporter un réel plus pour la dynamique de la commune et son attractivité, que ce soit sur le plan économique ou en termes d'animation.

**M. LEFEVRE**.- En tant que commune, avons-nous le droit de facturer la TVA ? Si ce n'est pas le cas, cela met fin à toute discussion.

**M. BARALE**.- La commune fait des prix TTC.

**M. LEFEVRE**.- Il n'est donc plus nécessaire d'en parler. J'ai dit cela dans un souci d'équité entre le particulier et l'entreprise, mais si nous ne facturons pas la TVA, les prix sont forcément TTC.

**M. ALBERTI**.- Par rapport à cette discussion fort intéressante, je voudrais insister sur ce que Monsieur BENTOUMI nous a dit quant à la vigilance à porter sur la destination de ces locations. Je crois qu'il faudra être extrêmement attentif à ce niveau et éviter que l'on passe par certaines associations. Je rappelle que ces dernières peuvent louer un domaine public, mais sachez que, selon les prestations, elles sont limitées à cinq réservations par an.

**M. le Maire**.- Elles sont limitées à cinq utilisations de la licence d'alcool, mais dans la mesure où les salles sont disponibles et s'il n'y a pas d'activité de buvette, elles peuvent les utiliser pour des réunions, etc. Il faut dissocier l'activité d'une association et l'activité commerciale.

**M. MAUREL**.- Par ailleurs, un particulier organisant des spectacles est limité à six manifestations par an, car au-delà, il faut une licence d'entrepreneur du spectacle. Il faudra donc veiller à tout cela.

**M. le Maire**.- C'est la raison pour laquelle un arrêté est prévu. Je vous propose de vous en faire un état lorsqu'il sera affiné, puis nous pourrons le faire évoluer selon la façon dont cela se passe. Nous ferons également évoluer le règlement associé et la politique de la commune sur la mise en location ou à disposition des salles et équipements publics. C'est vraiment important.

En tout cas, il faut le structurer, car nous avons constaté des dérives, comme cela se produit lorsque la règle n'est pas parfaite. En l'occurrence, je pense que nous avons une réelle occasion de pouvoir structurer les choses, d'accompagner de réels projets et, en même temps, de faire en sorte que chacun

reste dans les clous. Cela permet de préserver tout le monde tout en dynamisant la commune. C'est bon signe.

Avez-vous d'autres questions sur cette délibération ? En tout cas, il est bien d'avoir un débat.

Nous sommes donc bien d'accord sur la tarification, sur ce qui est retiré de la proposition initiale, à savoir la salle du moulin et le jardin des Gorguettes – nous pourrions en parler ultérieurement en fonction des projets que nous pourrions y mener –, ainsi que sur les tarifs proposés par Monsieur BENTOUMI.

Nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## ACQUISITION

### **7 – Délibération n° 2023-039 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte d'acquisition du local commercial sis 5 rue République**

**M. MAUREL**.- L'idée est un peu la même que pour la boucherie, à savoir que si l'on veut préserver les commerces et l'artisanat, il faut des locaux. En l'occurrence, il s'agit de veiller à ce que les locaux pouvant abriter une activité commerciale puissent le faire dans le temps.

Ce bien cadastré F 447, d'une contenance de 23 m<sup>2</sup>, situé à côté de l'Agence Bleue, dispose d'un accès et d'une devanture donnant directement sur la rue République. Il intéresse plusieurs acteurs économiques locaux susceptibles d'y développer une activité de service, sachant que ce local est moins destiné à une activité de vente. La commune souhaite donc l'acquérir et le louer à un commerçant.

Le prix de vente est fixé à 26 000 €. L'opération fait l'objet d'une demande de subvention au Département qui sera présentée au cours de la présente séance.

**M. le Maire**.- Il faut savoir que dans le cadre des acquisitions commerciales, nous devons faire une évaluation des Domaines. Ils n'interviennent pas à partir d'une certaine somme pour des biens privés, mais ils sont obligés de le faire pour un commerce. Leur estimation était à 19 000 €, mais ils se sont basés sur le centre-ville de Brignoles, ce qui explique l'écart avec le prix de vente affiché, car le centre-ville de Brignoles et la commune du Val n'ont pas tout à fait la même configuration. Je me devais de vous le dire, en toute transparence.

**M. MAUREL**.- Monsieur le Maire demande donc au Conseil municipal de l'autoriser à signer les actes relatifs à l'acquisition de ce bien au prix fixé.

**M. le Maire**.- Si vous êtes d'accord pour l'acquisition de ce bien, ensuite, l'intérieur sera réhabilité, puis nous reverrons la devanture commerciale, restant dans la même idée, pour ensuite le proposer à une activité plutôt orientée vers le service. Étant donné que ce local se trouve juste en face de la Mairie, il faut être vigilant sur l'activité qui pourrait être proposée dans le futur, vu l'animation qui est en train de se mettre en place, avec la supérette qui s'installe juste à côté, le but étant de créer ce lien entre la place de la Mairie et la place Gambetta.

Y a-t-il des questions ?

**M. BARALE**.- Quel type de services imaginez-vous ?

**M. le Maire**.- Il peut s'agir d'un service médical, d'une laverie...

**M. BARALE**.- Avez-vous des pistes ?

**M. le Maire.**- Oui, une demande a déjà été faite pour une laverie automatique, d'autant plus qu'il existe une demande avec l'aire de camping-cars, ainsi que de la part des habitants pour laver divers linges et de grosses couettes ou autre. Ce n'est pas du pressing, mais cela peut aider. Nous avons une laverie au Val, mais elle a fermé par la suite.

**M. MAUREL.**- Par ailleurs, j'ai été informé qu'une activité de services informatiques ouvrira à côté de Le Val Services.

**M. le Maire.**- Tout à fait. L'idée est d'acquérir ce bien et de le mettre à la location. Plus tard, si le Conseil juge nécessaire de s'en séparer, nous aurons simplement fait un investissement. Je pense que nous sommes dans une phase charnière de la dynamisation du centre village, et il ne faut donc pas rater les opportunités qui se présentent. Ensuite, nous verrons la manière dont la commune se portera dans les dix prochaines années. Je pense que l'attitude est différente selon que l'on est à Cotignac ou au Val, car aujourd'hui, nous n'avons pas la même destinée, et on ne regarde pas les choses de la même façon. Nous pourrions donc revoir ces postures par la suite, en fonction de l'évolution de la commune. S'il n'y a pas d'autres remarques ou questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## FINANCES

### **8 – Délibération n° 2023-040 - État des sommes dues par GRT Gaz au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2023**

**M. ALBERTI.**- Cette délibération porte sur la redevance pour l'utilisation du domaine public et, en l'occurrence, cela concerne les réseaux publics de transport et de distribution du gaz. Cela n'avait pas été actualisé depuis des années, et l'action collective des autorités, notamment du SYMIELEC auquel nous adhérons, a permis la revalorisation de cette redevance, laquelle est réévaluée tous les ans.

Le linéaire concerné en la matière fait 4 883 mètres. Un montant est fixé tous les ans et vient abonder le compte 70323 en recettes de fonctionnement.

Le mètre linéaire est rémunéré à 0,035 €. On y ajoute un forfait de 100 €, et le coefficient est de 1,39. Cela nous fait 377 € au titre de l'année 2023.

Pour information, l'année dernière, le coefficient était de 1,31, ce qui faisait une recette de 355 €. Nous avons donc profité d'une augmentation de 6,2 %, correspondant à peu près à l'inflation.

**M. le Maire.**- J'aurais espéré que cela puisse couvrir l'inflation que nous subissons globalement, mais c'est toujours bon à prendre !

S'il n'y a pas de remarque particulière, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## SUBVENTIONS

### **9 – Délibération n° 2023-041 - Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la réfection de la voirie 2024**

**M. FABRE.-** Depuis le début de notre mandature, nous avons lancé un vaste programme de réhabilitation des espaces publics et d'amélioration du cadre de vie à travers un plan pluriannuel de réfection de la voirie auquel nous consacrons entre 100 000 € et 150 000 € par an.

En 2024, il s'agira de rénover l'axe reliant les entrées de nos deux écoles, qui est très emprunté mais en très mauvais état, ainsi qu'une voie communale desservant une zone résidentielle, tellement détériorée qu'elle est à peine carrossable.

Il s'agit des voies suivantes : la rue des Aires, la rue du trou du Cuid et le chemin des Vergers ouest.

Le coût total de ces travaux est estimé à 130 000 € HT, pour lequel nous sollicitons une aide de la CAPV à travers un fonds de concours, à hauteur de 21 %, soit 27 000 €.

Conformément au règlement du fonds de concours de l'Agglomération, une subvention complémentaire est sollicitée auprès du Département du Var. Cela sera l'objet de la délibération n° 11.

Nous devons donc autoriser Monsieur le Maire à solliciter le fonds de concours de la CAPV à hauteur de 21 % du coût estimé des travaux, soit 27 000 €, et valider le plan de financement suivant :

- CAPV : 27 000 €, soit 21 % ;
- Autofinancement de la commune : 27 000 €, soit 21 % ;
- Le Département du Var : 76 000 €, soit 58 %
- Pour un total de 130 000 €.

**M. le Maire.-** Merci, Monsieur FABRE. Cette opération fait suite au programme de travaux 2023, sachant que l'on a toujours un décalage entre le moment où l'on arrête les projets et leur réalisation, puisqu'il faut attendre les subventions, lancer les appels d'offres, etc. Ce sont les procédures administratives. Cette année, il est prévu de faire les tennis, ainsi qu'un prolongement au niveau du chemin de St Marc. .

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## **10 – Délibération n° 2023-042 - Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Provence Verte pour la mise aux normes du domaine de la Pissine**

**M. le Maire.-** Comme vous le savez, nous avons investi dans la réhabilitation de la toiture et mis en place un système d'assainissement, qui est en cours d'installation, avec une implication du temps des élus. Afin de finaliser la conformité de l'accès du site en vue de la location du domaine, il est demandé de réaliser quelques travaux de mise aux normes ERP :

- Déplacement d'un poteau de défense contre l'incendie : il n'est pas très loin, mais il nous manque quelques mètres, car le poteau qui se trouve en bout n'a pas le débit suffisant. Il faut donc en déplacer un autre situé un peu plus en amont pour qu'il soit au niveau de la bastide. Je rappelle que nous avons lancé un schéma directeur sur l'eau pour réfléchir notamment sur les capacités de notre réseau et sur les démarches de rénovation, mais nous avons également demandé une prestation sur l'amélioration du réseau pour la DFCI et pour avoir un chemin sur la mise en place de poteaux supplémentaires. Il y a beaucoup de demandes, mais nous ne pouvons pas y répondre, car si l'on rajoute trop de poteaux, on affaiblit le réseau là où il est déjà faible. Dans le cas présent, cela n'a pas d'incidence sur la pression, puisqu'à cet endroit, on est en bout de réseau, ce qui est une bonne nouvelle ;
- Mise en place d'un bac à graisse pour les eaux usées, pour le système d'assainissement ;
- Création de sanitaires PMR ;

- Remise à niveau du réseau de chauffage/climatisation ;
- Remise aux normes du réseau électrique ;
- Travaux de propreté (maçonnerie, plâtre, peinture).

L'ensemble des travaux est estimé à 50 000 €, et il est demandé à la CAPV de contribuer à hauteur de 50 %, soit 25 000 €, avec un autofinancement de la commune du Val d'un montant identique.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

### **11 – Délibération n° 2023-043 - Demande de subvention au Département pour la voirie**

**M. FABRE.**- Une demande de fonds de concours à la CAPV vient d'être précédemment présentée pour la réfection de la voirie communale.

Pour rappel, il s'agira de rénover l'axe reliant les entrées de nos deux écoles, qui est très emprunté mais en très mauvais état, ainsi qu'une voie communale desservant une zone résidentielle, tellement détériorée qu'elle est à peine carrossable.

Il s'agit de la rue des Aires, de la rue du trou du Cuid et du chemin des Vergers ouest.

Le coût total de ces travaux est estimé à 130 000 € HT, pour lequel nous avons sollicité une aide de la CAPV à hauteur de 21 %, soit 27 000 €.

En complément, Monsieur le Maire souhaite solliciter une subvention du Département de 76 000 €, représentant 58 % du montant total des dépenses prévisibles.

Nous devons donc autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention du Département à hauteur de 58 % du coût estimé de travaux, soit 76 000 €.

**M. le Maire.**- Merci, Monsieur FABRE. Je ne pense pas que vous ayez des questions, étant donné que nous en avons parlé dans une délibération précédente.

Nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

### **12 – Délibération n° 2023-044 - Demande de subvention au Département pour les acquisitions foncières**

**M. le Maire.**- Cela rejoint nos discussions précédentes lors de différents Conseils.

La commune a l'opportunité de réaliser trois acquisitions foncières stratégiques en 2023 pour réaliser des projets municipaux d'envergure – nous en avons parlé lors du débat d'orientations budgétaires, et c'est l'orientation du budget –, à savoir :

– la parcelle F260, que l'on appelle la Bergerie, rue de la Paix, pour la création de huit logements sociaux, le prix de vente s'élevant à 159 000 €. Nous avons mandaté le bailleur social Var Habitat pour réaliser une première étude de faisabilité. Il s'agit de huit logements avec stationnements en rez-de-chaussée, sur 477 m<sup>2</sup> de surface au sol, dans le respect des règles du PLU en vigueur. Il cédera la partie d'angle de la rue de la Paix, qui est une rue principale mais très difficile d'accès, afin de permettre de faciliter le virage.

L'acquisition du foncier et le dépôt du permis de construire doivent être réalisés en 2023 pour rentrer dans l'inventaire communal des logements sociaux de l'année en cours. Je vous rappelle qu'à ce jour, nous avons une amende annuelle de 80 000 € et qu'elle augmentera si nous ne faisons rien.

Nous nous sommes structurés avec le CCAS pour préparer la liste des demandeurs de logement. Nous travaillons également avec les services de l'État, nous rapprochant même de l'Armée, puisqu'elle est intéressée par le fait d'avoir des logements sur la commune du Val pour héberger les militaires. Il faut imaginer que nous créerons un vaste pool et, à partir de là, nous pourrions ensuite gérer ce programme.

Le coût de cette opération est de 159 000 €, hors frais de notaire.

– La parcelle F447, rue de la République, pour la création d'un commerce, dont nous avons parlé au cours de ce Conseil, pour un montant de 26 000 €, hors frais de notaire.

– La parcelle F490, place du Moulin, pour la valorisation du patrimoine situé juste à côté du moulin, que nous ne louons plus, tel que nous l'avons voté, et que nous mettons à disposition pour des associations et des expositions. Par exemple, cette acquisition nous permettrait de réaliser des sanitaires, ce qui fait que nous aurions une salle municipale avec un accès à l'eau et aux toilettes.

Cette salle est l'ancienne salle de stockage du Comité des fêtes, appelée « remise Marini », dont la commune n'est pas propriétaire et qui est en mauvais état. Elle se situe dans un îlot urbain qui est presque totalement propriété communale, comprenant le foyer municipal, le lavoir, la Maison des associations, le musée de l'Olivier, la salle municipale du Cadran, la salle municipale de l'Olivier, le jardin municipal des Gorguettes, le jardin théâtre et le foyer des anciens. Au milieu de cette zone, on trouve cette vieille remise en pierres apparentes, d'un modèle architectural de type plutôt rural, que la commune loue depuis des décennies afin d'entreposer du matériel de stockage pour les festivités, tels que des tables, chaises, podium, etc.

La commune souhaite donc acquérir cette remise pour la restaurer et l'aménager. Le coût estimé s'élève à 15 000 €, sachant que nous nous sommes rapprochés des propriétaires, et nous vous proposons donc de l'intégrer dans la demande de subventions pour les acquisitions.

Le coût global de ces trois acquisitions s'élève à 200 000 €, pour lequel la commune sollicite l'aide du Département hauteur de 70 %, soit 140 000 €.

Vous avez le plan de financement, en montants hors taxes, avec 140 000 € du Conseil départemental et 60 000 € d'autofinancement, ce qui fait bien un total de 200 000 €, qui est inscrit au budget dans le cadre du budget primitif que nous avons voté au printemps de cette année.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

## RESSOURCES HUMAINES

### **13 – Délibération n° 2023-045 - Création d'un emploi et mise à jour du tableau des effectifs**

**M. ALBERTI.**- Dans le cadre de la politique municipale visant à veiller au bon déroulement des carrières du personnel communal, il est souhaitable que les agents qui réunissent les conditions d'ancienneté dans leur grade et qui donnent satisfaction dans leur manière d'accomplir leurs missions puissent bénéficier d'un avancement – ce qui est le cas –, ceci dans le respect des besoins des services et des crédits budgétaires.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante la création d'un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs en cas de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire de service.

Je précise qu'il s'agit d'un avancement et que cette création se fait donc à effectif constant.



Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le tableau des effectifs doit être modifié, considérant la création de ce poste au sein de la collectivité pour avancement de grade.

**M. le Maire.**- Merci. S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

#### **14 – Délibération n° 2023-046 - Mise en place d'un référent déontologue pour l'élu local**

**M. ALBERTI.**- La commune doit désigner un référent déontologue de l'élu local avant le 1<sup>er</sup> juin 2023. Les textes permettent à plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes de désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes.

Le collège a pour missions d'apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local et d'informer et sensibiliser l'ensemble des élus locaux aux principes déontologiques applicables à l'exercice de leurs fonctions ou mandats.

Par ailleurs, considérant, d'une part, l'expertise du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var en matière de déontologie, ainsi que l'absence de cette expertise dans la collectivité et, d'autre part, la nécessaire impartialité et indépendance des personnes choisies, il est proposé d'adhérer au collège référent déontologue de l'élu local mis en place par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Var. Ledit collège est composé de personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences dans le respect des textes.

**M. le Maire.**- Merci. Ceci est une obligation. L'AMF est un peu montée au créneau sur cette délibération en demandant son application au mois de janvier de l'année prochaine, mais pour l'instant, nous n'avons pas eu de retour. Par conséquent, nous la votons, ce qui nous permet de nous mettre en conformité. Certaines collectivités n'arrivent pas encore à se structurer pour se mettre en conformité avec le décret d'application pris cette année.

S'il n'y a pas de questions, nous passons au vote.

*(Approuvée à l'unanimité.)*

**M. le Maire.**- L'ordre du jour étant épuisé, je me dois de vous donner la liste des décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, pour la période du 15 avril au 26 mai 2023 :

- Attribution du marché public SDAEP SUEZ pour la pose de débitmètres ;
- Mise en place des avenants de marchés que nous avons votés, notamment pour les services techniques et le matériel scolaire ;
- Attribution du marché public « Entretien des espaces verts » aux entreprises :
  - TERRIDEAL-TARVEL
  - CLM ENVIRONNEMENT
  - SERPE
- Droit de préemption pour l'acquisition du local sis 5 rue République, dont nous avons parlé précédemment.

Je clôture la séance du Conseil municipal de ce soir et vous remercie encore pour votre mobilisation, car tout cela représente tout de même beaucoup de travail. Les projets sont nombreux, et beaucoup de

choses se mettent en place, mais on voit bien qu'à mi-mandat, nous commençons à récolter ce que nous avons semé, et nous continuons à semer en parallèle. Il est important de pouvoir avancer ensemble.

Je tiens donc à tous vous remercier pour votre participation et vous souhaite un très bon week-end.

*(La séance est levée à 19 h 54.)*

La secrétaire de séance,  
**Gisèle CONFORTI-PERNEY**



Le Maire,  
**Jérémy GUILIANO**

